



Monsieur Nicolas HULOT

Ministre d'Etat, Ministre de la transition
écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

Pamandzi, le 6 mars 2018

N/Réf : MH/EL/CS- 2018/ 03

Objet : Compte-rendu XIème Conférence Interco'Outre-mer

Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le compte-rendu de la XIème Conférence d'Interco'Outre-mer tenue à MAYOTTE du 13 au 17 novembre 2017. Le Président de l'ANEL, Jean-François RAPIN, et la Déléguée Générale, Christine LAIR vous en ont entretenu lors de votre rencontre le 27 février dernier -Ils ont insisté pour que nous vous adressions ce courrier ayant été très sensibles à votre écoute sur cette question d'actualité.

Les thématiques abordées étaient déjà d'actualité concernant MAYOTTE. L'eau et l'assainissement, le logement et plus particulièrement le logement social, la résorption de l'habitat insalubre, le foncier avec une problématique très particulière d'occupation illicite des propriétés par des personnes en situation irrégulière sur le territoire mahorais, le développement touristique et d'une manière générale le développement tout court.

Lors de nos travaux, nous avons tenté entre élus venus des différents outre-mer français, des Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Guyane), et de l'Océan indien (La Réunion et Mayotte) de comprendre les préoccupations du 101^{ème} département français situé à près de 8 000 kilomètres de la métropole.

La géographie communautaire de MAYOTTE a défini une communauté d'agglomération et quatre communautés de communes mais la Communauté de Communes du Nord (CCNM) n'a toujours pas de gouvernance depuis deux ans. Cet état de fait freine le développement de ce territoire qui détient, avec le port de Longoni, une des deux portes d'entrée économique du département.

Nos visites de terrain nous ont permis de comprendre et d'évaluer l'ampleur des problèmes à résoudre sur un territoire de 374 kilomètres carrés du fait :

- de l'importance de l'habitat indigne
- du manque flagrant d'offre de logements par rapport aux besoins
- de l'absence d'assainissement sur une grande partie du territoire
- de la rareté de l'eau potable, sur une partie du territoire, avec des craintes de pénurie en période de sécheresse
- du manque d'équipements publics dans les domaines de l'Education, du Sport, de la Culture, de la Santé
- de l'implantation anarchique sur le littoral avec des dégradations de l'environnement
- du non-respect des règles d'urbanisme
- du développement d'une insécurité sur le territoire depuis plusieurs années

A tous ces problèmes s'ajoute une démographie galopante, MAYOTTE est considérée comme la première maternité de France notamment du fait de la possibilité d'obtenir la nationalité française en y accouchant. Le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans (près de 50% de la population) nécessite des efforts considérables à déployer pour prendre en charge cette jeunesse qui aspire à l'éducation et à un métier pour obtenir un niveau de vie décent.

Ce développement économique, culturel et social, indispensable ne doit pas faire oublier la nécessité d'organiser et d'aménager durablement ce territoire, dans une logique de protection d'un milieu naturel de grande qualité. La mise en place du Parc National marin permet aujourd'hui de protéger en partie la mangrove et le lagon mais le développement urbain anarchique risque d'anéantir les actions et les projets du Parc.

Interco' Outre-mer

Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT)

Rue PPF - BP 74

97 615 PAMANDZI

Web : www.interco-outremer.fr

Contact : contact@interco-outremer.fr / 06 92 85 39 99

Il nous paraît nécessaire d'apporter dans des délais très raisonnables des solutions pour aider au développement de ce département français car la situation sociale va en se dégradant. La situation actuelle de ces dernières semaines nous démontre l'urgence à répondre aux préoccupations d'une population qui s'interroge sur les réponses qu'apporte le Gouvernement français et qui sont jugées peu efficaces au regard de l'ampleur des problèmes.

Cette situation observée à MAYOTTE est, dans certains domaines, la même dans nos autres territoires d'Outre-mer et si Madame la Ministre des Outre-mer semble optimiste et espère que les Assises des outre-mer déboucheront sur des propositions concrètes à mettre rapidement en œuvre, bien que confiants, nous sommes malgré tout un peu sceptiques en raison du nombre de plans que nous avons déjà connus et qui n'ont été que des vœux pieux.

Les retards accumulés dans nos territoires depuis plusieurs décennies, en dépit d'efforts considérables que les élus tentent de porter, notamment pour développer nos énergies renouvelables et sauver la biodiversité exceptionnelle à laquelle nous tenons car nous y voyons un moteur du développement social et économique, exigent aujourd'hui des actions concrètes qui débouchent sur une amélioration de la situation socio-économique de nos territoires ultramarins.

Nous tenons à vous informer d'une autre préoccupation qui est le passage de la compétence GEMAPI aux EPCI et qui suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes pour nos intercommunalités, tant le sujet sur lequel il repose, la sécurité des personnes et des biens, est sensible. Les EPCI de la Martinique vous ont déjà alerté courant décembre 2017.

Nous nous positionnons dans le sens d'un report des délais de transfert et de l'établissement d'un diagnostic des territoires concernés ainsi que d'un rapport d'évaluation précis sur les conséquences en matière de gestion, de responsabilité et d'impact financier pour les EPCI.

Nous vous remercions chaleureusement de votre écoute et nous nous tenons à votre disposition pour débattre, en compagnie de Monsieur RAPIN Président de l'ANEL, des dossiers relevant de vos compétences ministérielles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Monsieur Mikidache HOUMADI



Président d'Interco'Outre-mer
Vice-Président de la CCPT
Adjoint au Maire de Dzaoudzi-Labattoir

Monsieur Eugène LARCHER



1^{er} Vice-président d'Interco' Outre-mer
Président de la CAESM
Maire de Les Anses d'Arlet

Monsieur Jean-François RAPIN



Président de l'ANEL
Sénateur du Pas-de-Calais
Conseiller régional des Hauts-de-France